

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES ACCREDITATIONS
UNIVERSITAIRES ET DE LA QUALITE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF HIGHER EDUCATION

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF UNIVERSITY
ACCREDITATIONS AND QUALITY

DECISION N° _____ /MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du **31 MAI 2024**

Portant ouverture du concours d'entrée en **première année de la Licence de Technologie en Ingénierie du Bois (L1)** à l'Institut Universitaire de Technologie du Bois (IUT) de l'Université de Yaoundé I à Mbalmayo et, fixant le nombre de places offertes, au titre de l'année académique 2024/2025.

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,

- VU la Constitution ;
- VU la Loi N°2023/007 du 25 Juillet 2023 portant orientation de l'Enseignement Supérieur au Cameroun;
- VU le Décret N° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- VU le Décret N°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- VU le Décret N°2005/342 du 10 septembre 2005 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux Universités ;
- VU le Décret N°93/036 du 29 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Yaoundé I ;
- VU le Décret N°93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes applicables aux Universités, modifié et complété par le Décret n°2005/342 du 10 septembre 2005 ;
- VU le Décret N°2005/383 du 17 octobre 2005 fixant les règles financières applicables aux Universités
- VU le Décret N°2012/433 du 01 octobre 2012 portant organisation de l'Enseignement Supérieur ;
- VU le Décret N°2012/333 du 29 juin 2012 portant nomination d'un Vice-Chancellor et de Recteur dans certaines Universités d'Etat ;
- VU le Décret N°2024/106 du 09 avril 2024 portant nomination de Recteurs dans certaines Universités d'Etat ;
- VU le Décret N°2021/301/ du 26 mai 2021 portant nomination de Responsables dans les Universités d'Etat ;
- VU le Décret N°2013/0891/PM du 12 mars 2013 portant nomination de Responsables au Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- VU la Décision N°18240028/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du 14 février 2024 fixant le calendrier des concours d'entrée dans certains Etablissements des Universités d'Etat du Cameroun ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est ouvert un concours pour le recrutement de **300 (trois cent) candidats** en **première année de la Licence de Technologie en ingénierie du bois (L1)** à l'Institut Universitaire de Technologie du Bois (IUT) de l'Université de Yaoundé I à Mbalmayo dans les filières suivantes, au titre de l'année académique 2024/2025 :

Filières	Types de baccalauréat	Nombre de places
Bois et Ameublement (BA)	C ; D ; E ; F ; GCE-A/L Sciences ; Tech. GCE ou tout diplôme reconnu équivalent	20
Construction Bois (CB)	C ; D ; E ; F ; GCE-A/L Sciences ; Tech. GCE ou tout diplôme reconnu équivalent	60
Energies Renouvelables	Baccalauréat scientifique et technique, GCE-A/L en Sciences ; Tech. GCE ou tout diplôme reconnu équivalent	60
Environnement et Développement Durable (EDD)	C ; D ; E ; F ; GCE-A/L Sciences ; Tech. GCE ou tout diplôme reconnu équivalent	60
Logistique et transport	Tout Bac : A : B ; C ; D ; E ; F ; GCE-A/L en Arts et Sciences ; Tech. GCE ou tout diplôme reconnu équivalent	100

Article 2 : Le concours visé à l'article 1 ci-dessus est ouvert aux Camerounais des deux sexes et aux candidats étrangers résidant au Cameroun dans la limite des places disponibles.

Article 3 : Les candidats aux concours devront être âgés de 25 ans au plus à la date du concours.

Article 4 : Le dossier de candidature devra comporter les pièces suivantes :

1. Une fiche de candidature ;
2. Une photocopie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de trois (03) mois ;
3. Une photocopie certifiée conforme du baccalauréat ou BT ou du GCE A/L Arts ou en mathématiques, physique, chimie, ou technical GCE;
4. Quatre (04) photos d'identité (4 x 4) ;
5. Un certificat médical délivré par un médecin public datant de moins de trois (03) mois ;
6. Un extrait de casier judiciaire datant de moins de 3 mois ;
7. Une attestation de versement d'un montant de vingt mille (20 000) F CFA sur le compte N° 05021127360 Clé 29 intitulé « INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE DU BOIS » à La SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CAMEROUN ;
8. Une enveloppe de grand format timbrée à 500 F CFA et portant au verso, l'adresse du candidat.

Article 5 : Le concours aura lieu le **samedi 14 septembre 2024** dans les centres suivants :

- IUT-BOIS localisé à l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF) à Mbalmayo ; IUT de Douala ; Université de Buea ; Université de Bamenda ; Lycée Technique de Bertoua ; Université de Ngaoundéré ; Université de Dschang, Lycée Classique de Ngaoundéré ; Lycée technique de Bamengou (Bafoussam).

Article 6 : Le programme du concours est celui des classes de Terminales des séries indiquées. Les épreuves sont écrites et portent sur les matières suivantes :

Epreuves	Durée	Coefficient
Culture Générale (épreuve identique pour toutes les filières)	3H	04
Mathématiques et physique (filières CB + ENR)	3H	04
Physique et Chimie (Filières BA et EDD)	3H	04
Mathématiques (LT)	3H	04

Article 7 : Les fiches de candidatures seront retirées et les dossiers complets déposés au plus tard le **jeudi 12 septembre 2024**, délai de rigueur, dans l'un des lieux ci-après :

- Les Délégations Régionales du MINESEC : Douala, Yaoundé, Buea, Bamenda, Bertoua, Ngaoundéré, Ebolowa
- Université de Dschang
- IUT de Douala
- IUT Bois, dans le campus de l'ENEF à Mbalmayo
- MINESUP/DAUQ porte 1536
- **Les candidats peuvent aussi remplir et imprimer le formulaire d'inscription en ligne à l'adresse www.uy1.uninet.cm et les déposer dans les lieux cités précédemment.**

Les fiches de candidatures peuvent également être téléchargées sur le site Web du MINESUP à l'adresse : www.minesup.gov.com.

Article 8 : Le Recteur de l'Université de Yaoundé I, le Directeur des Accréditations Universitaires et de la Qualité et le Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie du Bois (IUT-Bois) de l'Université de Yaoundé I à Mbalmayo sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée puis publiée par tout où besoin sera.

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,




Jacques FAME NDONGO